

Transport scolaire 2011/2012

Le Conseil général a adopté son nouveau schéma départemental des transports et de l'accessibilité en décembre dernier.

Cette politique des transports met l'accent sur l'amélioration et le renforcement des lignes départementales dans un contexte où les réseaux de transport en commun doivent être modernisés et mieux structurés, voire repensés, pour répondre au mieux aux nouvelles pratiques de déplacements, comme par exemple l'arrivée prochaine de la première ligne de tramway dans l'agglomération tourangelle et préparer ainsi l'avenir de notre territoire.

Les déplacements quotidiens des élèves sont une préoccupation majeure de cette nouvelle politique départementale. Cela concerne chaque jour près de 21 000 élèves en Indre-et-Loire, majoritairement en zone rurale. Le Conseil général a à cœur d'offrir aux familles un service de transport public de qualité et accessible financièrement grâce au tarif départemental unique.

Le transport scolaire est un maillon de la vie quotidienne de l'enfant qui doit pouvoir se déplacer sereinement et en toute sécurité entre son domicile et son établissement scolaire, en car, en bus ou en train.

Pour garantir chaque jour le bon fonctionnement de ce service, il est de la responsabilité de tous, transporteurs, parents, éducateurs, de rappeler aux enfants, tout au long de l'année, les règles essentielles de sécurité et de discipline communément admises dans l'intérêt de tous.

Nous vous remercions de votre confiance et nous souhaitons bon voyage à tous les jeunes de l'Indre-et-Loire utilisant les transports collectifs.

Mme Marisol TOURAINE

Présidente du Conseil général
de l'Indre-et-Loire

Mme Martine BELNOUE

Vice-Présidente en charge
des déplacements





À CONSERVER PAR LA FAMILLE



Tél : 02 47 31 14 00 / tourainefilvert.com



Tél : 02 47 66 70 70



Tél : 0800 83 59 23 ou www.ter-sncf.com/Region/Centre/fr/



Conditions d'attribution de l'abonnement scolaire réglementé à 12 € MAXI / MOIS :

- Etre domicilié en Indre-et-Loire
- Ne pas être domicilié et scolarisé dans le P.T.U.*
- Ne pas être interne (*sauf ceux qui utilisent uniquement le réseau départemental Touraine Fil Vert*)
 - Ne pas être apprenti rémunéré ou étudiant
(*dans ces 2 cas, veuillez contacter le 02 47 47 14 84 – abonnement TER Bac + ou TER apprenti*)
- Les abonnements scolaires sur le réseau départemental Touraine Fil Vert et urbain Fil Bleu sont des abonnements de libre circulation :
 - Touraine Fil Vert : abonnements valides toute l'année scolaire y compris juillet et août
 - Fil Bleu : abonnements valides toute l'année scolaire sauf juillet et août
 - Les abonnements scolaires sur les lignes TER Centre sont valides uniquement sur le trajet domicile - établissement scolaire toute l'année scolaire sauf juillet et août
- Toute demande de plusieurs réseaux de transport doit se justifier pour se rendre à son établissement scolaire (établissement à plus de 1,5 km du point d'arrivée en milieu urbain ou un temps de transport supérieur au temps de trajet piéton)

* P.T.U. : le Périmètre de Transport Urbain comprend les communes de : Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué-les-Tours, Notre-Dame-d'Oé, La Membrolle-sur-Choisille, La Riche, La Ville-aux-Dames, Luynes, Mettray, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Savonnières, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, Vernou, Villandry, Vouvray.

**Pour tout changement (Qualité, domicile, établissement...)
Prévenir le service des transports du Conseil Général au :
02 47 70 85 56 / 02 47 70 85 83 / 02 47 70 85 58.**

Toute fausse déclaration provoque la résiliation immédiate des abonnements en cours sans aucun dédommagement.

En vertu de l'article 27 de la loi 6.01. 78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes sont avisées que leurs coordonnées sont enregistrées sur support informatique. Les informations les concernant sont confidentielles. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du Département de l'Indre et Loire.

Attestation à retourner avant le 20 juillet 2011

(sauf cas particuliers motivés et demandes formulées en cours d'année scolaire)

À remplir recto et verso en majuscules pour bénéficier de l'abonnement scolaire.

(Accompagnée d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur à l'adresse de la famille)

Réseaux de transport utilisés (cochez la ou les cases **uniquement** en cas de correspondance **obligatoire**)

- Touraine Fil Vert (02 47 31 14 00) Fil Bleu (02 47 66 70 70) TER Centre (SNCF)
 Dpt Vienne 86 (La Perrière / Dangé / Châtellerault) Connex Ligerie (Bourgueil / Port Boulet)
 Agglobus (Réseau urbain Saumur) T.A.C. (Réseau urbain Châtellerault) T.U.B. (Réseau urbain de Blois)
 Lignes spéciales scolaires (1) (2) : précisez ci-dessous l'organisateur (Syndicat intercommunal, régie, association...)

Voitures particulières

(1) Certaines communes non desservies par les lignes régulières peuvent bénéficier d'un service de lignes spéciales de transport scolaire. Se renseigner auprès de sa commune avant de cocher la case Lignes Spéciales.

(2) Attention, cet imprimé est réservé aux élèves qui utilisent une ligne régulière en continuité d'une ligne scolaire.

Lieux de montée et de descente de l'élève : (précisez **obligatoirement** la commune, l'arrêt, la gare pour le train TER...)

- Touraine Fil Vert :** • Lieu de montée • Lieu de descente
Fil Bleu : • Lieu de montée • Lieu de descente
TER Centre (SNCF) : • Gare ou lieu de montée • Gare ou lieu de descente
Autres réseaux : • Lieu de montée • Lieu de descente

Cadre à remplir si vous utilisez le réseau TER Centre (SNCF)

Précisez le lieu souhaité de retrait de votre titre de transport. À défaut, la carte sera à retirer à la Gare de Tours.

Gare ou Boutique SNCF de :

Le montant de l'abonnement scolaire règlementé (A.S.R.) annuel sera de 120 € maxi. payable en une seule fois.

Situation de l'abonné(e)

- 1^{ère} demande Renouvellement (Dans ce cas, précisez ci-dessous le mode de paiement utilisé pour l'année scolaire précédente)
 Prélèvement automatique (*uniquement sur Touraine Fil Vert et Fil Bleu*) Espèces Chèque/Mandat Cartes bancaires

- Possédez-vous déjà une carte Multipass personnalisée ? non oui
• Si oui, est-ce une carte ? : Touraine Fil Vert Maxi Fil (Fil Bleu) TER Centre Multipass (SNCF)

Précisez : le numéro d'abonné (à côté de la photo) : N° sauf carte TER Centre (SNCF) le numéro de la carte (en dessous de la puce) : N°

- L'élève :** Interne (*Uniquement sur Touraine Fil Vert*) Externe ou Demi-pensionnaire
 CLIS ULIS Handicapé

- Nom Prénom
• Date et lieu de naissance
• Adresse (si différente du représentant légal)
• E-mail • Portable

**Agrafez
obligatoirement
la photo d'identité
couleur de l'élève
en inscrivant au
dos ses nom et
prénom.**

**Originale
non scannée
uniquement
L 2,5 cm X H 3
cm (1 photo si
1^{ère} demande)**

Scolarisé(e) à :

- Nom et adresse complète de l'établissement
• Code postal • Commune
• En classe de • Section

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e) de l'élève :

- Nom (parent, tuteur...) • Prénom
• Adresse complète
• Code postal • Commune
• Téléphone(s) • E-mail

Je certifie sur l'honneur, après avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'abonnement scolaire, l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et demande à bénéficier de la carte d'abonné scolaire.

Nous serons amenés à utiliser vos coordonnées téléphoniques uniquement pour vous alerter en cas de perturbation sur le réseau départemental de transport (intempéries, grèves, suppression d'autocars...). **En cas de refus, cochez cette case**

A compter du/...../ 20.....

Signature du représentant légal

Fait à le

**Voir au verso
pour choisir votre
mode de règlement
(SEULEMENT si vous
utilisez Touraine Fil Vert)**



Toute fausse déclaration provoque la résiliation immédiate des abonnements en cours sans aucun dédommagement.

À remplir uniquement si vous utilisez le réseau Touraine Fil Vert

Prélèvement automatique (12 euros/mois)

Ancien abonné : Votre carte Multipass sera activée à partir du 01/09/11
Nouvel abonné : Votre carte Multipass, chargée de l'abonnement scolaire vous sera adressée à partir du 25/08/11

Espèces **Chèque/Mandat à libeller à l'ordre du trésor public**

Ancien abonné : Chargement et règlement de l'abonnement scolaire à partir du 20/08/11 à l'agence Touraine Fil Vert, à la halte Routière ou dans l'autocar.
Paieement par carte bancaire possible en se déplaçant à l'agence Touraine Fil Vert muni de cet imprimé complété. 1er Trimestre = 48€

Autorisation de prélèvement (à remplir si vous avez choisi le prélèvement automatique)

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal que vous soyez nouvel ou ancien abonné

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-contre. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et je réglerai le différend directement avec le créancier

Régie Touraine Fil Vert
23, rue E.BUGATTI, BP 438, 37204 TOURS Cedex 3
N° national d'émetteur : 556249 siren 223700014

Titulaire du compte à débiter

Nom, prénom
 Adresse
 Code postal Ville
 Fait à, le

Votre établissement bancaire

Banque
 Adresse
 Code postal Ville
 Signature

Où renvoyer ce formulaire avant le 20 juillet 2011 ?

Vous utilisez **UNIQUEMENT** le réseau Touraine Fil Vert (1^{ère} demande ou renouvellement) :

• Envoyez cet imprimé dûment rempli à : Agence Touraine Fil Vert - 26 rue Charles Gille - 37000 Tours / Tél : 02 47 31 14 00
Autres situations* :

- Pour une première demande, renvoyez cet imprimé dûment rempli à : Hôtel du Département - Direction des Déplacements - Service des Transports - 37927 TOURS Cedex 9 ou le déposer au Conseil général de l'Indre et Loire - Service des Transports 14 rue Etienne Pallu - Tours / Tél : 02 47 70 85 56 / 02 47 70 85 83 / 02 47 70 85 58
- Pour un renouvellement, renvoyez cet imprimé dûment rempli à l'adresse du Service Territorial d'Aménagement indiqué sur le courrier ci-joint.

* Un courrier avec l'avis du Conseil général et la marche à suivre vous parviendra ultérieurement.

NE PAS REMPLIR - CADRE RÉSERVÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL

- Cas 1** Touraine FIL VERT instruit directement par l'agence Touraine FIL VERT
- Cas 2** Fil Bleu
- Cas 3** TER Centre (SNCF)
- Cas 4** Autres (à préciser)
- Cas 5** Dpt 86
- Cas 6** TFV / Fil Bleu
- Cas 7** TFV / TER Centre (SNCF)
- Cas 8** TFV / Fil Bleu / TER Centre (SNCF)
- Cas 9** TFV / Lignes spéciales scolaires
- Cas 10** Fil Bleu / TER Centre (SNCF)
- Cas 11** Lignes spéciales scolaires / Fil Bleu
- Cas 12** Dpt 86 / TER Centre (SNCF)
- Cas 13** Lignes spéciales scolaires / TER Centre (SNCF)
- Cas 14** Lignes spéciales scolaires / Dpt 86
- Cas 15** TER Centre (SNCF) T.U.B.
- Cas 16** Dpt 86 / T.A.C.
- Cas 17** Agglobus

Légende des cases à entourer :

Refus	80% du coût total des transports pour les O.D "courtes" SNCF	12 euros/mois 120 euros/an	Prise en charge totale, soit 0 pour la famille
Fil Bleu :			
Refus	Cas 2 et 10	Cas 6, 8 et 11	
Touraine Fil Vert			
Refus	Cas 1, 6, 7, 8, et 9		
Connex Ligéria			
Refus			
TER Centre - N° compte client 0371			
N° carte :			
N° bon :			
Refus	Cas 3 si O.D courte	Cas 3 et 15 si O.D longue	Cas 7, 8, 10, 12 et 13
Département 86			
Refus	Cas 5, 12 et 16	Cas 14	
Lignes spéciales scolaires			
Refus	Cas 11, 13 et 14	Cas 9	

Visa du Conseil général

Accord à compter du :